



14

L'activité
bancaire

18

La gestion
et la transformation
de l'épargne
populaire

24

Le développement
territorial

29

Le réseau
des directions
régionales

30

La gestion
sous mandat de
caisses de retraite
publiques



**Caisse
des Dépôts**

La gestion du long terme au service du pays

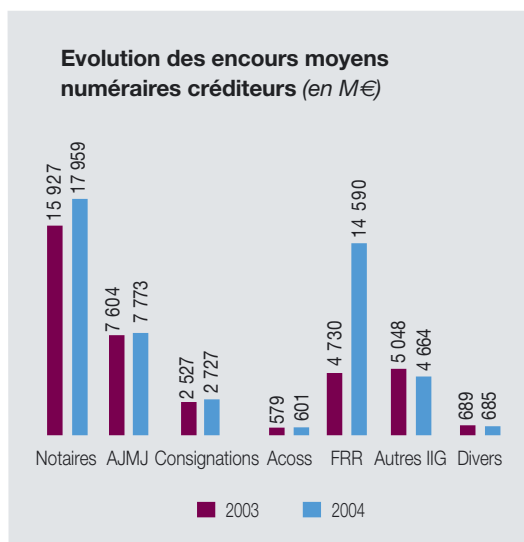
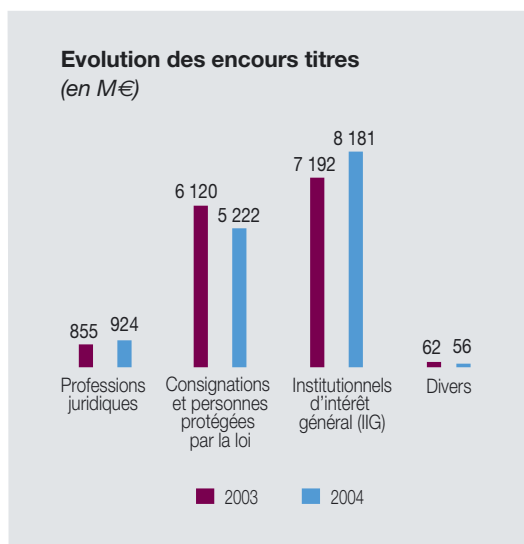
L'activité bancaire au service de l'intérêt général et des missions publiques

La Caisse des Dépôts apporte sécurité et déontologie dans la gestion des fonds protégés. Gestionnaire de confiance, elle fournit des prestations intégrant les meilleures normes de la profession bancaire et les besoins spécifiques de ses clientèles, en vue d'assurer une qualité de service irréprochable. Sa mission de banque du service public de la Justice est complétée par celles de partenaire bancaire des organismes d'intérêt général et de gestionnaire de mandats publics.

— Une banque spécialisée au service des missions d'intérêt général

La Direction bancaire a reçu, en 2004, 48,8 Md€ de dépôts numéraires et géré 14,4 Md€ de titres. Elle a pour missions d'assurer la bonne gestion des fonds de tiers détenus par les professions juridiques réglementées, de gérer les consignations. Elle dispose d'une gamme de produits et services bancaires adaptée aux besoins des organismes d'intérêt général. Elle apporte à sa clientèle un haut niveau de sécurité. Son fonctionnement est fondé sur le management par la qualité et le partenariat avec ses clientèles.

Pour servir ses 49 000 clients, elle s'appuie sur les trésoreries générales et les recettes des finances du réseau du Trésor Public, ainsi que sur les agences parisiennes situées au siège de la Caisse des Dépôts. Au sein des directions régionales de la Caisse des Dépôts, des équipes dédiées animent l'offre de service aux clients.



Dans les locaux parisiens, près de 400 personnes travaillent au contact des clients (agences), dans les prestations bancaires ou dans les fonctions de développement et de pilotage des outils et services bancaires.

Un service complet de banque en ligne (CDC-Net), adapté aux exigences des professionnels et intégré à leur système d'information, permet aux clients de traiter leurs opérations en temps réel dans les mêmes conditions que leurs chargés de clientèle.

— Consolider le rôle de banquier du service public de la Justice

Les fonds consignés connaissent depuis plusieurs années une progression régulière (2,73 Md€ en 2004, soit une progression de 7,9 %). La modernisation de la gestion des consignations se poursuit et se traduit par la mise en place d'une organisation orientée clients, ainsi que par la refonte du système de gestion. Cette action de modernisation est accompagnée par un effort accru de promotion auprès des prescripteurs.

Les encours des notaires (18 Md€) ont également poursuivi leur croissance, soutenus par la hausse ininterrompue des prix de l'immobilier. Les dépôts des administrateurs et mandataires judiciaires (AJMJ) ont connu en 2004 une légère progression (+ 2,2 % à 7,8 Md€). La Caisse des Dépôts apporte également tous les services bancaires professionnels aux huissiers de justice et aux greffiers des tribunaux de commerce et des TGI/TI.

Afin d'accélérer la modernisation des professions juridiques, la Direction bancaire entretient et développe avec leurs instances professionnelles des relations de partenariat, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies, de la formation et de la qualité. La Caisse des Dépôts participe également au rayonnement du droit continental européen en accompagnant les professions juridiques dans leurs actions de coopération et en prenant part aux travaux organisés par le ministère de la Justice pour promouvoir et défendre ce droit. Ainsi, la Caisse des Dépôts a pris part en 2004 à la mise en place d'une réponse au rapport « *Doing business* » publié par la Banque mondiale et mettant en cause le système de droit français.

— Accompagner financièrement la Sécurité sociale

La Caisse des Dépôts est le banquier de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS), qui centralise la trésorerie des branches prestataires du régime général (branches maladie, accidents du travail, famille et retraite) et de la branche recouvrement de la Sécurité sociale, constituée des 105 URSSAF.

PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES

La Caisse des Dépôts accompagne les projets technologiques des professions juridiques, contribuant ainsi à la modernisation du service public de la Justice. A ce titre :

- un important projet commun entre le Conseil supérieur du notariat, la direction générale des Impôts et la Caisse des Dépôts, visant à dématérialiser les échanges financiers entre les notaires et les conservations des hypothèques, a été lancé en 2004. Il s'intègre dans le projet plus global « Télé@ctes » dont l'objet est de dématérialiser les échanges de données administratives entre ces deux partenaires ;
- la Caisse des Dépôts apporte son appui au Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires pour mettre en place un observatoire économique des entreprises en difficulté ;
- la dématérialisation des échanges entre les huissiers de justice et leurs donneurs d'ordres constitue une priorité de la Chambre nationale des huissiers de justice que la Caisse des Dépôts soutient, en particulier en permettant l'échange dématérialisé des données financières.



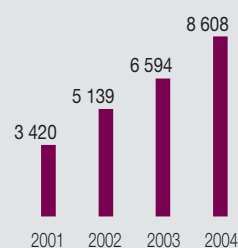
CDC-NET

Le service de banque en ligne CDC-Net poursuit sa progression tant en nombre d'utilisateurs qu'en nombre de connexions (+ 44 % par rapport à 2003).

Il est devenu l'outil de travail quotidien de la majorité des clients de la Caisse des Dépôts.

Les enquêtes menées auprès de ceux-ci montrent un taux de satisfaction élevé, en progression tant sur l'ergonomie de l'application elle-même que sur son périmètre fonctionnel, qui est régulièrement étendu pour répondre aux besoins spécifiques des clientèles.

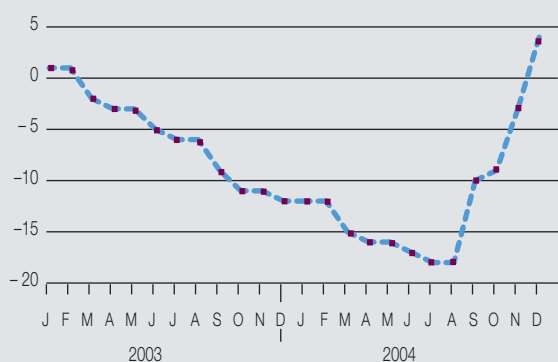
CDC-Net : évolution du nombre de clients abonnés



La Caisse des Dépôts permet une optimisation de la gestion de la trésorerie de la Sécurité sociale en assurant une consolidation et une restitution en temps réel des flux de recettes et de dépenses du régime général. Elle assure ainsi une tenue de comptes à haute valeur ajoutée, garantissant la liquidité du système et donc le bon paiement des prestations et allocations, encadrée par un suivi permanent de sa qualité et toujours adaptée aux nouveaux besoins de l'ACOSS.

L'année 2004 a été marquée par des besoins exceptionnels de financement de la trésorerie du régime général, qui ont conduit la Caisse des Dépôts à accorder une autorisation de financement de 25 Md€ à l'ACOSS. Les interventions de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), à compter du 1^{er} septembre, ont permis de résorber ce besoin de financement et de finir l'année avec un excédent de trésorerie. La Caisse des Dépôts assure également le paiement des prestations aux assurés sociaux de nombreuses caisses primaires d'assurance maladie et de nombreuses caisses d'allocations familiales.

**Position de l'ACOSS auprès
de la Caisse des Dépôts (en Md€)**



GAZ A EFFET DE SERRE

La Caisse des Dépôts a été chargée par un décret en date du 28 décembre 2004 de la gestion du registre national des quotas de gaz à effet de serre (GES). Elle a développé le logiciel Seringas, système comptable informatique fonctionnant en ligne qui enregistre les allocations et les transactions de quotas, assurant ainsi leur traçabilité et leur valeur financière en toute sécurité. D'autres pays européens ont retenu Seringas pour la gestion de leur registre : l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie. La relation s'inscrit dans un cadre coopératif. A cet effet, un club utilisateur, dont la Caisse des Dépôts assure le secrétariat, étudiera les évolutions et les adaptations nécessaires.

En France, 151 millions de quotas vont être alloués à 1 200 sites émetteurs de GES. Afin de favoriser l'appropriation de l'outil dans les meilleures conditions dès sa mise en service, la Caisse des Dépôts a organisé des sessions de formation à l'intention des entreprises françaises.

— Offrir un service bancaire complet aux organismes d'intérêt général

Banquier traditionnel des sociétés d'économie mixte et des organismes de logement social, la Caisse des Dépôts est également présente auprès des fondations, des associations nationales d'utilité publique et des établissements publics. Elle apporte transparence et sécurité à ces clientèles avec lesquelles elle entretient une relation ancienne.

L'année 2004 a été plus particulièrement marquée par le niveau des placements réalisés par le Fonds de réserve pour les retraites, qui a placé 14,6 Md€ en moyenne sous forme de compte à terme, dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle des mandats de gestion.

— Développer la mission de gestionnaire de mandats publics

L'Etat, les autorités administratives indépendantes et les collectivités locales recourent à la Caisse des Dépôts pour la gestion administrative et financière de fonds publics nationaux ou accordés par la Commission européenne au titre d'interventions et de programmes spécifiques.

En 2004, de nouvelles gestions de fonds ont été confiées à la Direction bancaire :

- le Fonds de financement des dossiers impécunieux, chargé de verser une indemnité compensatrice au mandataire judiciaire nommé liquidateur ou représentant des créanciers dans une procédure collective et n'ayant pas obtenu une rémunération minimale ;
- une fondation dont l'objet est de distribuer aux familles des victimes de l'attentat du DC10 d'UTA les indemnités qui leur reviennent ;
- la coordination de quatre consortia européens de recherche retenus par le 6^e programme cadre de recherche et de développement technologique ;
- la gestion financière d'une subvention globale et de trois projets transnationaux relevant des fonds structurels européens. ■

La gestion et la transformation de l'épargne populaire

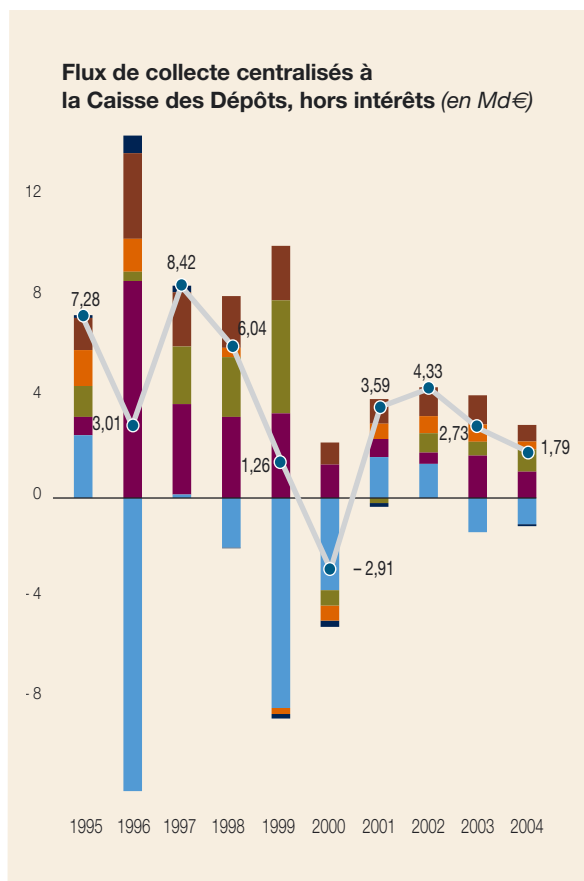
La Caisse des Dépôts gère une large part de l'épargne sur livrets défiscalisés. Elle finance, sur cette ressource et sous forme de prêts à long terme, principalement le logement social et la politique de la ville.

L'année 2004 a été marquée par le mouvement et le développement, en particulier avec la mise en place de nouvelles capacités de financement : 2 Md€ de prêts bonifiés pour la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires sur cinq ans, 4 Md€ pour le cofinancement d'infrastructures de transport.

— La ressource : les dépôts réglementés

Un encours global en hausse. Dans un contexte de taux d'intérêt du marché bas et d'abondance de l'épargne, l'encours global des dépôts centralisés à la Direction des fonds d'épargne (intérêts courus y compris) s'est accru de près de 3,5 % en 2004, à 225 Md€, associant une collecte nette positive au guichet et l'effet de la capitalisation des intérêts. Seul le PEP CNE (Caisse Nationale d'Epargne) enregistre une diminution de son encours, avec une décollecte au guichet de près de 10 % des dépôts. La décollecte sur livret A, d'environ 1,3 Md€, est plus que compensée par la capitalisation.

Parmi les livrets les plus dynamiques, le livret d'épargne populaire (LEP) bénéficie de la rémunération particulièrement favorable qu'il offre aux déposants et ce, même après diminution de 4,25 % à 3,25 % de cette rémunération. Le Codevi et le livret Bleu du Crédit Mutuel, rémunérés au même taux que le livret A, enregistrent une collecte positive.



■ Livrets A et B
■ LEP
■ Livret Bleu⁽¹⁾
■ Codevi⁽²⁾
■ Epargne-logement CNE
■ Autres fonds⁽³⁾

Pour 2004 : montants provisoires, établis sous réserve de régularisations ultérieures.

(1) Livret Bleu : centralisation progressive du stock de 1991 à 1999 inclus.

(2) Capitalisation incluse dans le flux financier.

(3) Autres fonds : livret Jeunes, PEP.

La collecte sur les plans d'épargne-logement CNE a ralenti : depuis fin 2003, les nouveaux contrats d'épargne-logement restreignent le bénéfice de la prime de l'Etat aux seuls ménages qui utiliseront leur droit à prêt. En revanche, le compte épargne-logement enregistre une collecte nette supplémentaire de près de 10 %.

Globalement, ce sont plus de 7 Md€ supplémentaires qui sont venus ainsi alimenter le bilan des fonds d'épargne : le total des dépôts centralisés approche les 225 Md€. Cette croissance est en ligne avec celle des cinq années précédentes.

Evolution de la part des produits au sein de l'encours centralisé des fonds d'épargne (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ⁽¹⁾
Livrets A et B ⁽²⁾	76,3	67,3	64,0	60,7	55,7	54,7	54,6	54,2	52,8	51,8
LEP	9,1	14,8	16,3	17,9	19,8	20,9	21,2	21,2	22,0	22,6
Livret Bleu ⁽³⁾	3,5	3,5	4,6	5,6	7,8	7,5	6,9	7,0	6,9	7,1
Codevi	3,7	4,3	4,0	4,0	3,7	3,3	3,5	3,7	3,8	3,9
Epargne-logement	6,6	8,8	9,7	10,5	11,7	12,3	12,7	13,0	13,5	13,7
Livret Jeunes ⁽⁴⁾	0,0	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
PEP	0,9	0,9	1,0	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Pour 2004 : estimations provisoires, établies sous réserve de régularisations ultérieures.

(2) Livret B (CNCE).

(3) Livret Bleu : centralisation progressive du stock, de 1991 à 1999 inclus.

(4) Livret Jeunes : création le 2 mai 1996.

Une baisse des commissions versées aux réseaux.

A la fin de l'année 2004, les pouvoirs publics ont annoncé une diminution de 0,10 % des commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et du livret Bleu. Le rapport Nasse-Noyer, publié en janvier 2003, avait souligné la nécessité de réétudier le taux de commissionnement des réseaux qui, avec une moyenne supérieure à 1,2 % sur l'ensemble des dépôts qui y sont soumis, représente une lourde charge pour les fonds d'épargne, mais aussi pour les emprunteurs du logement social puisque le taux des prêts qui leur sont accordés est fonction du coût de la ressource fonds d'épargne.

— Les emplois

— Les prêts habitat ville sur fonds d'épargne

La relance, en 2004, des politiques publiques a eu une répercussion encore limitée sur la croissance des prêts sur fonds d'épargne. Le montant total des prêts sur fonds d'épargne versés en 2004 (4,2 Md€) est stable par rapport à 2003 (+ 0,2 %), les prêts dédiés aux infrastructures de transport étant inclus

pour la première année. Les versements de prêts destinés au logement locatif social continuent de progresser sur leur lancée de 2003 pour atteindre 3,2 Md€ (+ 1,1 %).

Une nouvelle progression des versements de prêts en faveur de la construction du parc social.

Les versements de prêts distribués par la Caisse des Dépôts pour le développement du parc locatif social (construction et acquisition, avec ou sans travaux) ont enregistré une progression de 1,4 % sur l'année 2004, pour atteindre 2,72 Md€. Cette nouvelle hausse prolonge la tendance engagée depuis maintenant deux ans. Elle s'explique, pour 2004, par :

- la progression notable (+ 19 %) des versements de prêt renouvellement urbain (PRU) en faveur de la reconstruction dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine ;



MISE A DISPOSITION D'UNE ENVELOPPE DE PRETS « REHABILITATION » BONIFIES

La Caisse des Dépôts a décidé, en 2004, de consacrer une enveloppe exceptionnelle de 2 Md€ sur cinq ans à la rénovation du parc locatif social pour favoriser la remise à niveau de 100 000 logements locatifs sociaux supplémentaires.

Cette enveloppe, bonifiée par la Caisse des Dépôts au titre de ses missions d'intérêt général, est proposée au taux révisable de 2,95 %, à comparer au taux de référence de 3,45 %.

MISE EN PLACE DE PRETS A DUREE AJUSTABLE ET DE PRETS INDEXES SUR L'INFLATION

La Caisse des Dépôts a développé en 2004 deux nouveaux produits destinés au financement du logement social et de l'hébergement :

le prêt à durée ajustable indexé sur le livret A et le prêt indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Le prêt à durée ajustable permet aux emprunteurs de neutraliser ou de limiter l'effet des variations de l'index livret A sur le montant de leurs échéances.

Le prêt indexé sur l'inflation permet aux emprunteurs de disposer d'un index inédit favorisant une bonne cohérence entre l'évolution de leurs ressources (essentiellement les loyers) et celle de leurs charges financières.

■ une nouvelle hausse (+ 25 % à 266 M€) des versements de prêt locatif social (PLS), suite au doublement de l'enveloppe annuelle accordé en cours d'année par les pouvoirs publics en réponse à la forte demande des opérateurs pour ce produit spécifique. Celui-ci est éligible dans le calcul du quota minimal de logements sociaux prévu par la loi SRU et peut supporter le renchérissement du foncier de la plupart des métropoles urbaines ;

■ une progression plus marginale en termes relatifs (+ 1 %), mais qui prolonge la croissance déjà observée en 2003 des versements de prêt locatif à usage social (PLUS) qui constituent le cœur de l'activité (2,06 Md€).

Un tassement des versements de prêts destinés au financement des réalisations en faveur des plus démunis. Les versements de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) enregistrent une baisse de 25 % en 2004, à 178 M€. Ce tassement est toutefois compensé, pour partie, par le développement de l'offre locative de type PLUS, qui prévoit l'accueil dans chaque programme d'au moins 30 % de ménages disposant des ressources les plus faibles.

Des prêts à l'amélioration à un niveau stabilisé.

Les versements de prêts dédiés à l'amélioration du parc locatif social se sont stabilisés à hauteur de 500 M€ (- 0,5 % par rapport à 2003).

La mesure exceptionnelle de bonification par la Caisse des Dépôts du taux des prêts destinés à la mise à niveau du parc HLM et la mise en place maintenant effective de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) constitueront des facteurs de développement de cette activité sur l'ensemble de l'année 2005.

Un recul des prêts destinés au financement du logement intermédiaire.

Les versements de prêt locatif intermédiaire (PLI) ont enregistré une baisse importante (- 53 % à 27 M€) en raison, d'une part, du net recul des émissions sur l'année précédente et, d'autre part, d'un taux jugé encore élevé malgré la baisse du taux de rémunération du livret d'épargne populaire (LEP) sur lequel ces prêts sont adossés.

Stabilité du montant des prêts en faveur des opérations d'hébergement et de restructuration du parc HLM.

La Caisse des Dépôts dispose de deux produits pour répondre aux besoins spécifiques : le prêt PHARE, qui permet de financer les besoins d'héber-

gement des populations fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes en insertion) et le prêt expérimental (PEX), conçu pour financer les projets de logement ou d'hébergement adaptés, ainsi que les interventions visant la requalification du parc privé ou la restructuration du parc HLM.

Les versements de PHARE et de PEX, à hauteur de 450 M€, sont stables par rapport à 2003. Les flux concernent essentiellement le secteur médico-social, et en particulier les domaines du handicap et des personnes âgées.

Les financements accordés aux organismes HLM et aux SEM représentent près de 200 M€. Ils accompagnent, à hauteur de 70 M€, des opérations de transfert de patrimoine entre organismes et concernent, d'autre part, l'acquisition de patrimoine privé destiné à accueillir des ménages respectant les plafonds de loyers et de

ressources fixés dans le cadre du « conventionnement Besson pour l'ancien ».

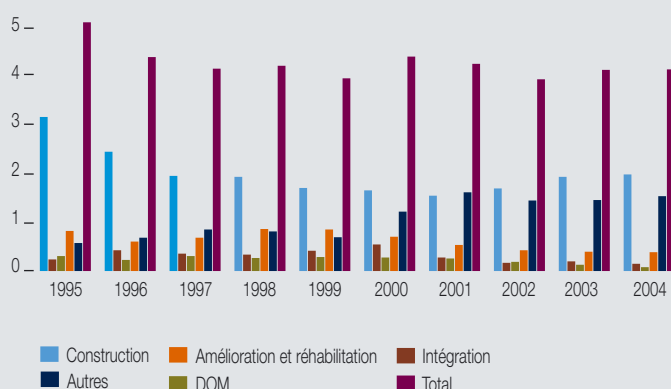
Stabilité des versements de prêts en faveur de la politique de la ville. L'année 2004 a été celle du lancement opérationnel de l'ANRU dont la Caisse des Dépôts est partenaire.

La Caisse des Dépôts s'est ainsi trouvée particulièrement mobilisée sur les projets de rénovation urbaine portés par l'ANRU et pour lesquels le prêt renouvellement urbain (PRU) est plus spécifiquement sollicité. Elle poursuit, en outre, son activité de prêteur sur l'ensemble des sites de la politique de la ville.

Avec plus de 480 M€ de versements, la mobilisation des prêts renouvellement urbain apparaît en progression (+ 2 % par rapport à 2003), même si elle reste inférieure au montant de l'enveloppe annuelle dispo-



Evolution des versements de prêts (en Md€)



L'ACTIVITE DE PRETEUR SUR FONDS D'EPARGNE DANS LES PROJETS PORTES PAR L'ANRU

Au 31 décembre 2004, environ 120 projets de rénovation urbaine avaient été présentés à l'ANRU. Parmi eux, 70 ont été validés en comité d'engagement de l'ANRU. Les prêts de la Caisse des Dépôts représentent un tiers du financement global de ces projets, soit l'équivalent de 2,9 Md€ pour la période quinquennale 2004-2008. Les PRU en constituent la plus grande partie, avec 2,1 Md€.

L'ENCOURS DES PRETS SUR FONDS D'EPARGNE : 80,8 Md€ EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

A l'instar des quatre dernières années, l'encours des prêts en faveur de l'habitat et de la ville a connu une progression régulière. Il est passé, en 2004, de 79,3 Md€ à 80,8 Md€. Cette évolution s'explique par l'effet combiné du flux de prêts nouveaux et d'un volume de remboursements anticipés contenu. La part des remboursements anticipés reste en effet limitée à moins de 0,8 % de l'encours habitat. Compte tenu de la forte demande des emprunteurs, un nombre important de réaménagements de prêts a été réalisé en 2004. Le volume de prêts réaménagés a représenté 1 Md€ (soit environ 1,3 % de l'encours habitat ville).

nible. La mise en place effective de l'ANRU seulement en cours d'année a en effet entraîné un décalage dans la mobilisation de ces financements de long terme à taux privilégié (2,50 %).

Les versements de prêt projet urbain (PPU), destiné aux opérations hors logement, se sont élevés à 260 M€, soit un niveau proche de celui de l'année 2003 (- 4 %). Les émissions ont par ailleurs enregistré une hausse sensible, en raison de la baisse du taux applicable à ce type de prêt depuis le 1^{er} août 2004.

De manière globale, la consommation des prêts en faveur de la politique de la ville se stabilise à hauteur de 740 M€, un niveau identique à celui de 2003. Les deux tiers de ces prêts ont été émis en zones prioritaires de la politique de la ville (ZUS).

— Les prêts hors habitat ville sur fonds d'épargne

Une année record pour l'épargne-logement. Les prêts épargne-logement et complémentaires épargne-logement, distribués par La Poste et portés par le bilan des fonds d'épargne, profitent à la fois d'un marché immobilier particulièrement dynamique et de la faiblesse des taux d'intérêt. Le total des versements approche 4,5 Md€ sur l'année, niveau record, si bien que, malgré une intensification des remboursements anticipés (près de 1 Md€), l'encours atteint 17,2 Md€ et fait plus que doubler en cinq ans.

La ressource Codevi centralisée à la Caisse des Dépôts est utilisée notamment pour le refinancement de la BDPME qui n'a pas directement accès à cette ressource. La Caisse des Dépôts a consenti, en janvier 2004, un prêt de 175 M€, ce qui porte à environ 3,4 Md€ les encours de prêts au CEPME-BDPME.

Les prêts de refinancement PLI-PLS. Au 31 décembre 2004, 64 % de l'enveloppe PLS de l'année 2003 (670 M€ à 3,55 % ou 3,75 %) avaient fait l'objet d'un refinancement auprès de la Caisse des Dépôts.

Environ 20 M€ ont été consommés sur l'enveloppe PLI. Les établissements de crédit ont initié peu de nouvelles demandes de financement en 2004, compte tenu du niveau encore élevé de son taux (3,95 %) comparé aux ressources de marché.

— Les actifs financiers

Avec des encours de prêts stables, la croissance des encours de dépôts s'est intégralement répercutée sur les portefeuilles d'actifs financiers, dont la valeur bilan atteint 126 Md€, soit plus de la moitié du total de l'actif.

Compte tenu de la nature du passif, constitué à plus de 95 % de dépôts à taux réglementé (c'est-à-dire, depuis la mise en application de la formule d'indexation du livret A, indexé pour moitié sur l'inflation, pour moitié sur l'Euribor), les fonds d'épargne ont cherché à accroître la part de leurs actifs financiers investie en titres indexés sur l'inflation, qui a été portée de 2 % à 4,2 %. En parallèle, la sensibilité du portefeuille de taux fixe a été réduite : elle se situe maintenant à 2,4 (contre 2,8 fin 2003) pour l'ensemble des portefeuilles. La baisse des taux de marché, en particulier sur la fin de l'année, a réduit quasiment à néant les moins-values latentes, qui n'étaient déjà que de 70 M€ à fin 2003.

Dans la continuité des années précédentes, les fonds d'épargne ont investi, en 2004, un montant net de 400 M€ en actions sur les grandes capitalisations françaises et européennes, tout en se dégageant de petites capitalisations. Cette politique a dégagé 400 M€ de plus-values. Le portefeuille d'actions enregistre une performance de 8,83 % et 0,90 % de plus que l'indice composite (70 % CAC + 30 % STOXX 200) retenu comme référence. Les provisions ont été réduites de 265 M€, revenant à environ 750 M€.

— Le résultat

Malgré une marge d'intérêt faible (environ 200 M€ après versement des commissions, soit moins de 0,10 % du total du bilan), les fonds d'épargne ont dégagé un résultat net de 1,27 Md€, grâce notamment à la réalisation de plus-values, aux reprises de provisions pour dépréciation sur les actifs financiers, à l'amélioration du risque sur les portefeuilles de prêts au logement social et à l'impact de la baisse des commissions versées aux réseaux collecteurs. ■

LA CONVENTION EPARGNE-LOGEMENT : UNE NOUVELLE RELATION ENTRE LES FONDS D'EPARGNE ET LA POSTE

Dans la lignée du rapport Nasse-Noyer, la Caisse des Dépôts a signé avec La Poste une convention, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2004, pour la gestion de l'épargne-logement centralisée par la Caisse Nationale d'Epargne (CNE). Cette convention confie à La Poste le pilotage de la gestion financière de l'ensemble des dépôts épargne-logement CNE centralisés à la Caisse des Dépôts, ainsi que des prêts et des actifs financiers qui y sont adossés. Elle attribue à La Poste, en lieu et place des commissions proportionnelles aux encours de prêts et de dépôts de l'ancien dispositif, une rémunération équivalente au résultat financier de l'ensemble.

Ce dispositif prépare la transition vers l'établissement de crédit postal qui reprendra, après l'adoption du projet de loi relatif à la régulation des activités postales, la gestion de l'ensemble des fonds centralisés par la CNE (à l'exclusion du livret A).

Le développement territorial

La Caisse des Dépôts exerce une activité d'investisseur de long terme dans les secteurs utiles aux collectivités locales pour leurs politiques de développement. Elle intervient en fonds propres dans l'immobilier, le logement et le renouvellement urbain,

les infrastructures numériques, l'environnement, le tourisme, le secteur sanitaire et social.

La Direction du développement territorial, dédiée à cette activité, s'appuie sur le réseau des 25 directions régionales.



— Le développement numérique des territoires

— Les investissements dans les projets de réseaux de télécommunications

2004 a été marquée par la reconnaissance européenne des projets numériques des collectivités locales, désormais qualifiés de « Services d'intérêt économique général » (SIEG), ainsi que par l'adoption, par le Parlement, du cadre législatif permettant aux collectivités d'être opérateurs de réseaux sur le territoire national.

Il en résulte une accélération de la maturation des projets des collectivités : 52 projets de délégation de service public pour l'aménagement numérique des territoires sont en cours et suivis par la Caisse des Dépôts, dont 20 pour lesquels les délégataires sont déjà retenus. Ces projets représentent, pour les prochaines années, un potentiel d'investissement de 808 M€, dont 64 M€ pour la Caisse des Dépôts. Dans le prolongement de son action depuis l'année 2000, la Caisse des Dépôts a formalisé ses partenariats avec les investisseurs privés du secteur (opérateurs, équipementiers, spécialistes du BTP).

— Les investissements dans les services internet

2004 restera l'année de la concrétisation de l'engagement de l'Etat en faveur de l'administration électronique, confortant, au travers du partenariat déjà engagé avec la Documentation française et l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAÉ), le rôle de la Caisse des Dépôts dans ce domaine. Dans le plan ADELE (Administration électronique), annoncé en début d'année par le Premier ministre, huit mesures concernent directement la Caisse des Dépôts.

Place de marché Achatpublic.com

La société Achatpublic.com, créée en mars 2003, a remporté l'appel d'offres de gestion des achats publics de l'Etat (hors Défense) et des collectivités intéressées. Solution proposée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), les services offerts par la plate-forme Achatpublic.com représentent près de 50 % de part du marché national.

Internet local citoyen

Service-public local (SPL) est maintenant diffusé par l'ensemble des préfectures et par 550 collectivités. Il concerne un public représentant potentiellement près de 50 % de la population française.

Projet FAST (Fournisseur d'accès sécurisé transactionnel)

Se fondant sur le bilan positif de l'expérimentation de la dématérialisation du contrôle de légalité menée dans douze collectivités des Yvelines (9 000 actes télétransmis par l'intermédiaire de FAST), le ministère de l'Intérieur a décidé en cours d'année d'étendre l'expérimentation à trois autres départements (Val-d'Oise, Rhône et Alpes-Maritimes).

L'expérimentation de la dématérialisation de l'état-civil est également en cours dans les Deux-Sèvres, avec la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole et la Caisse d'allocations familiales.

— Le développement des usages

Le programme Cyber-base

Le programme Cyber-base est au rendez-vous des attentes. Avec un objectif initial de 400 en quatre ans, 210 espaces sont aujourd'hui ouverts et une centaine prévus pour chacune des années 2005 et 2006. Le nouveau portail Cyberbase.org est commercialisé depuis l'été 2004 et est ouvert à des espaces publics numériques autres que ceux du réseau Cyber-base. Chaque jour, près de 430 animateurs l'utilisent.



Projet de cartable électronique

Depuis 2003, la Caisse des Dépôts et l'Education nationale mènent un programme commun de déploiement du cartable électronique sur l'ensemble du territoire. Pour six projets sur les seize actuellement en expérimentation, l'année 2004 a été celle des premiers déploiements : 100 000 comptes d'Espaces numériques de travail (ENT) sont aujourd'hui ouverts, et concernent à la fois élèves, parents et enseignants.

— Partenariats et services locaux

Ce domaine d'activité de la Caisse des Dépôts concerne les interventions dans le secteur des très petites entreprises, dans le secteur associatif et l'appui aux petites collectivités locales.

LE FONDS DE COHESION SOCIALE : 73 M€ SUR CINQ ANS

La Caisse des Dépôts a signé le 26 novembre 2004 une convention cadre triennale avec le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie portant sur l'accompagnement du Plan de cohésion sociale. Dans ce cadre, et pour permettre aux personnes en situation difficile de continuer à avoir accès aux services bancaires, l'Etat confie à la Caisse des Dépôts la gestion du Fonds de cohésion sociale doté de 73 M€ de crédits budgétaires sur cinq ans.



— **TPE : la Caisse des Dépôts au cœur des politiques nationales et régionales d'appui à la création-transmission d'entreprises**

Pour accompagner les politiques régionales de développement économique, la Caisse des Dépôts propose aux exécutifs régionaux la réalisation partenariale de dispositifs d'aide à la création-transmission d'entreprises. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts soutient le développement de l'activité des associations de prêts d'honneur. La croissance de leur activité, estimée à 20 % en 2004, est nettement supérieure à l'augmentation du nombre de créations d'entreprises en France. Pour assurer la qualité du service aux créateurs par ces associations, la Caisse des Dépôts apporte à leurs têtes de réseaux les moyens de leur professionnalisation et de leur qualification.

— **Zones franches urbaines : un programme spécifique**

En 2004, la Caisse des Dépôts a lancé son programme de développement économique des ZFU et quartiers en rénovation, conformément au mandat que lui a confié l'Etat dans le cadre de la loi de rénovation urbaine.

Les moyens mobilisés ont notamment permis de lancer une mission d'animation et de professionnalisation des 85 responsables de zones franches, et de conclure un partenariat permettant la mise en place prochaine de 10 M€ de prêts participatifs destinés aux entreprises en développement.

— **Economie sociale : la consolidation du secteur associatif créateur d'emplois**

Deux grands axes structurent l'action de la Caisse des Dépôts dans ce domaine :

- la mise en place avec l'Etat, le Fonds social européen et les collectivités locales d'un réseau décentralisé d'accompagnement. Celui-ci apporte un appui professionnel aux associations (élaboration de plan d'affaires prévisionnel, marketing, ressources humaines, management, etc.) qui ont été, en 2004, 4 000 à en bénéficier ;
- la poursuite de la montée en puissance des outils financiers.

Le réseau France-Active, soutenu par la Caisse des Dépôts grâce à ses dispositifs de garantie et d'apport en fonds propres, a financé 738 projets représentant 6 700 emplois.

Par ailleurs, 14,8 M€ de garanties auront été accordés aux associations par l'intermédiaire de Sogama, association soutenue par la Caisse des Dépôts. De plus, Sogama-Crédit Associatif, société de garantie dont la Caisse des Dépôts est actionnaire, a renforcé sa position d'outil de place avec l'ouverture de son capital à plusieurs banques.

— **Appui aux territoires**

L'année 2004 a été marquée par le renouvellement de la majorité des conventions avec les grandes associations de collectivités territoriales : l'Association des régions de France, l'Association des communautés de France, l'Association des départements de France et l'Association des maires de France.

La coopération avec le Réseau des agences de développement et comités d'expansion (CNER) a donné lieu à une proposition commune de mise en œuvre des schémas régionaux de développement économique.

La Caisse des Dépôts, en liaison avec la DATAR, a contribué en 2004 à faire évoluer Entreprises, territoires et développement (ETD) dans le sens d'une plus grande prise de responsabilité par les collectivités territoriales.

Le partenariat avec la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) s'est concrétisé par la création du District européen, préfiguration d'un futur outil européen de maîtrise d'ouvrage transfrontalière, dans le cadre de la Loi responsabilités et libertés locales.

— **Mairie-conseils : service d'appui aux élus**

Les élus de plus de 14 000 communes rurales et de 1 400 groupements de communes ont eu depuis seize ans recours au service de renseignements téléphoniques mis en place par Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts. En 2004, Mairie-conseils a répondu à près de 10 000 questions d'élus sur l'ensemble des problématiques communales et intercommunales. Enfin, pour les accompagner dans le développement de l'intercommunalité, Mairie-conseils a, en 2004, accueilli les élus de 128 structures intercommunales.



— Le développement des investissements immobiliers et des participations – l'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

— Le développement des investissements immobiliers

Dans le cadre de son activité d'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a investi 121 M€ en 2004, le plus souvent en partenariat avec des acteurs privés intervenant dans des opérations de revitalisation de centre-ville et dans des projets territoriaux structurants en accompagnement des politiques locales.

Ces investissements ont principalement porté sur des opérations :

- de logement intermédiaire ;
- d'immobilier d'entreprise ;
- de tourisme et loisirs urbains ;
- de centres commerciaux ;
- de projets dans le secteur sanitaire et social.

— Les sociétés d'économie mixte et les sociétés d'investissement local

La Caisse des Dépôts a poursuivi, en 2004, ses actions d'accompagnement des SEM et des sociétés d'investissement local en contribuant à la mise en œuvre de projets structurants dans le cadre de politiques de développement économique des territoires.

Elle a investi à ce titre près de 10 M€ en 2004 sous forme de prises de participation dans des sociétés nouvelles et dans des filiales de sociétés existantes. Par ailleurs, elle a participé aux restructurations financières de sociétés en phase de développement.

— L'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

La Caisse des Dépôts inscrit son action d'accompagnement des politiques de rénovation urbaine dans le cadre de la convention, signée le 24 mai 2004, avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, et au travers de son rôle au sein du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette convention, dotée par la Caisse des Dépôts d'une enveloppe de 550 M€ sur la période 2003-2008, a pris le relais du Fonds de renouvellement urbain (FRU).

La Caisse des Dépôts a ainsi apporté l'expertise de son réseau à l'ANRU en contribuant à l'instruction locale de plus de 100 dossiers présentés par les collectivités locales et à leur validation par les instances nationales de l'Agence. Le comité d'engagement de l'ANRU a, en 2004, validé 70 dossiers qui donneront lieu à l'engagement par la Caisse des Dépôts, sur cinq ans, de 18 M€ de crédits d'ingénierie et de 2,9 Md€ de prêts sur fonds d'épargne. Pour l'ensemble de ces projets, 34 000 logements seront démolis, 31 000 logements sociaux reconstruits et 75 000 logements réhabilités. La Caisse des Dépôts participe par ailleurs au budget de fonctionnement de l'Agence à hauteur de 4 M€.

— L'émergence des partenariats publics-privés (PPP)

La Caisse des Dépôts a contribué, dans le cadre de sa mission d'appui aux pouvoirs publics, à l'instauration en France d'un nouveau mode de réalisation, de financement et de gestion des équipements publics, le PPP. Elle a mis en place en 2004 les moyens d'y intervenir en tant qu'investisseur de long terme et a répondu aux premières consultations au sein de groupements sur plusieurs projets hospitaliers (Caen, Sud Francilien, Besançon, Rennes) ou pénitentiaires. Les premiers engagements financiers interviendront en 2005, notamment pour la création de l'Institut de la vision (hôpital des Quinze-Vingts) dont l'appel d'offres a été remporté par le groupement composé de la Caisse des Dépôts, du Groupe Caisse d'Épargne et d'Icade. ■

Le réseau des directions régionales

Le réseau de l'Etablissement public, réparti sur 25 implantations régionales (métropole et outre-mer), compte 600 collaborateurs en région. Il met en œuvre les missions d'intérêt général sur l'ensemble du territoire.

Ces missions d'intérêt général s'organisent autour de trois métiers de base :

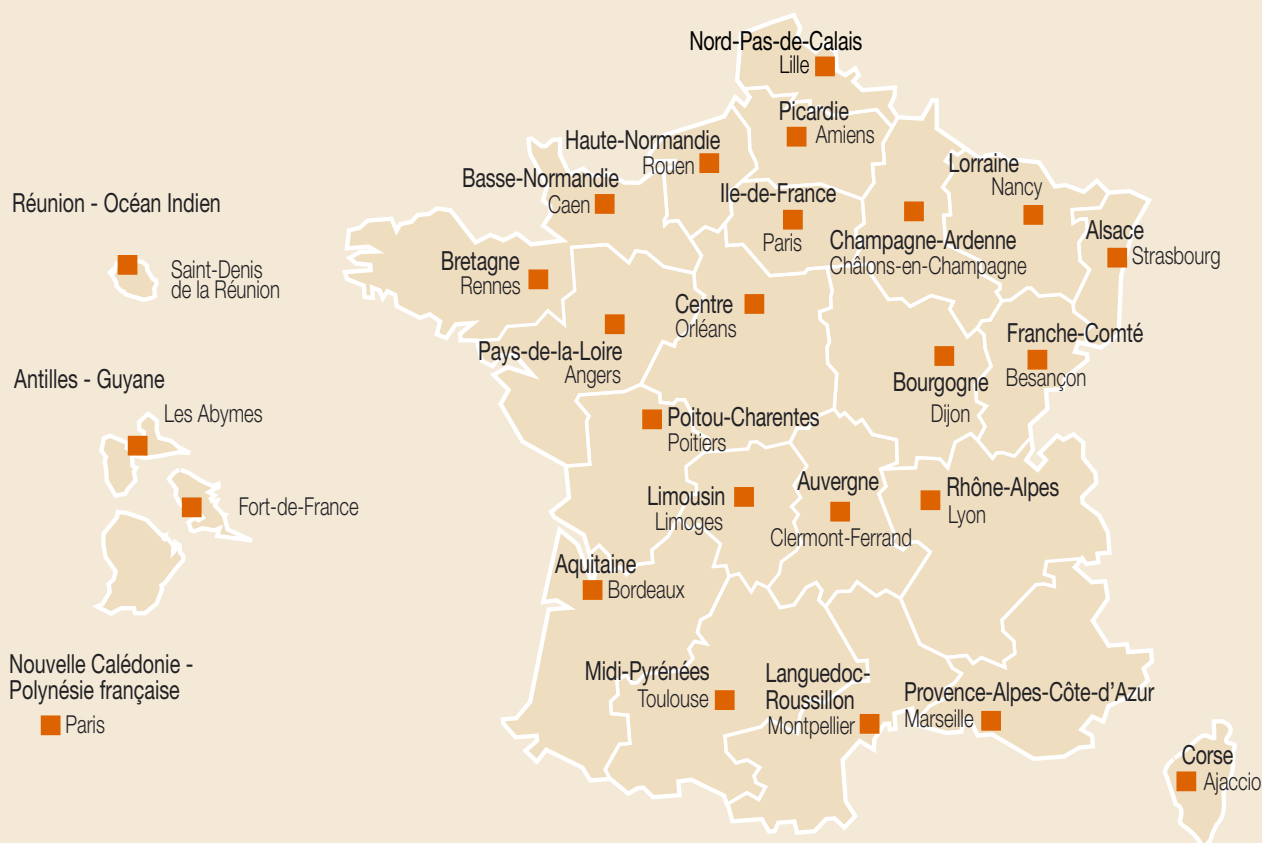
- gestionnaire de fonds d'origine privée requérant une protection particulière (dépôts réglementés, fonds des livrets d'épargne défiscalisés, caisses de retraite du secteur public et semi-public) ;

- prêteur pour le financement du logement social et les investissements d'intérêt général dans les infrastructures ;
- investisseur pour l'accompagnement des politiques publiques nationales et locales.

Dans ces trois secteurs, le réseau des directions régionales assure l'instruction des dossiers et la relation opérationnelle de proximité avec les élus, les acteurs et opérateurs du monde local, ainsi que les professions juridiques.

A l'heure de la décentralisation où émerge une « nouvelle économie des territoires », la Caisse des Dépôts, partenaire historique des collectivités locales, se présente comme un acteur neutre au service du développement, résolument engagé sur le long terme. ■

Les directions régionales de la Caisse des Dépôts



La gestion sous mandat de caisses de retraite publiques

Dès sa création en 1816, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de systèmes de retraite publics.

Cette responsabilité participe de sa mission première : assurer la sécurité financière des Français, contribuer au développement de l'épargne et de la prévoyance. Aujourd'hui, elle gère 48 institutions de retraite, en relation avec 70 000 employeurs, couvrant près de 7 millions de cotisants et plus de 2,6 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq.

Pour la Direction des retraites, l'année 2004 a été marquée par l'acquisition de nouveaux mandats de gestion, la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) et la Retraite des Mines.

— Acteur de référence de la retraite publique

La Caisse des Dépôts, au travers de la Direction des retraites, exerce aujourd'hui le métier de gestionnaire sous mandat dans trois domaines :

- la retraite de nombreux régimes, principalement du secteur public ;
- l'indemnisation des risques professionnels ;
- la gestion de divers fonds de compensation.

A ce jour, la Caisse des Dépôts détient 48 mandats de gestion ; elle est un des partenaires privilégiés des collectivités locales.

Elle maîtrise les différentes techniques de financement de la retraite, par répartition et par capitalisation, de gestion de droits, de pilotage des régimes.

Pour mener à bien ses missions et faire face à la montée en charge de son activité, la Direction des retraites a modernisé son système d'information, adopté les meilleurs standards de gestion administrative et financière dans un cadre de sécurité, et mis en place des procédures de simplifications administratives.

Elle intervient dans la gestion technique et administrative de régimes de base, complémentaires ou supplémentaires, ainsi que dans les prestations sociales relevant de la solidarité. Elle est aujourd'hui le seul opérateur à pratiquer les diverses techniques d'acquisition de droits.

Acteur engagé dans le monde de la retraite, la Direction des retraites assure également le pilotage de la gestion technique des différents régimes de retraite avec le souci d'atteindre les meilleurs standards : études prospectives sur l'équilibre à long terme des régimes, simulations et calculs actuariels en vue de l'adaptation des paramètres des régimes à l'évolution de leur contexte économique et démographique.

— Les principaux régimes gérés

■ trois grands régimes de retraite par répartition pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des fonctions publiques :

– la Caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers (CNRACL), qui recense 1 824 000 cotisants pour 761 000 pensionnés et qui a créé en son sein le Fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

– la Caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) et des élus locaux (IRCANTEC), qui compte 2 500 000 cotisants pour 1 565 500 retraités ;

– le Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE) pour les ouvriers titulaires, qui enregistre 57 000 cotisants pour 108 000 pensionnés ;

■ des régimes de retraites supplémentaires pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;
- le Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) ;
- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime (CGM) ;

- des fonds d'allocations vieillesse relevant de la solidarité nationale :
 - l'allocation spéciale vieillesse ;
 - l'allocation supplémentaire du Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis ;
- le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- les Fonds nationaux de compensation entre collectivités et établissements publics ;
- les rentes d'invalidité ;
- enfin, la Caisse des Dépôts a la responsabilité de la gestion administrative du Fonds de réserves pour les retraites (FRR). L'année a été marquée par le début

des investissements dans les principales classes d'actifs qui ont donné lieu au plus important appel d'offre international de l'année en matière de gestion d'actifs. Le suivi de la gestion de ces participations a nécessité une importante mobilisation au sein de la Caisse des Dépôts, particulièrement au niveau de la Direction des back-offices.

— Réforme des retraites, RAFF et Retraite des Mines

L'année 2003 avait été celle de la mise en œuvre de la réforme des retraites pour les fonctions publiques et avait mobilisé très fortement et sans délai l'ensemble des équipes de la Direction des retraites. Dès le





1^{er} janvier 2004, celle-ci s'est mise en capacité de payer à l'heure et avec exactitude, et de liquider automatiquement le plus grand nombre de pensions.

Ses services juridiques ont contribué activement à la réécriture des décrets de la CNRACL et du FSPOEIE et à l'étude de ses impacts sur la réglementation de l'IRCANTEC.

Parallèlement, l'année 2004 a été marquée par l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Le 18 juin 2004, le Décret n° 2004-569 relatif à la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) confiait à la Caisse des Dépôts la gestion administrative de ce nouveau régime qui concerne plus de 4,5 millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers.

Moins de cinq mois plus tard, le 2 novembre 2004, le Décret n° 2004-1172 entérinait le transfert de gestion à l'Etablissement public du risque vieillesse/invalidité de la Caisse autonome de la Sécurité sociale dans les Mines (CANSSM) qui comptait, fin 2003, plus de 380 000 bénéficiaires en assurance vieillesse et près de 17 000 cotisants, pour un montant total de prestations en paiement de 1,9 Md€.

Avec le RAFF et la Retraite des Mines, la gestion des régimes de retraite à la Caisse des Dépôts change de dimension et doit relever simultanément plusieurs défis. Au premier rang de ces défis figure la gestion financière des réserves du RAFF appelées à croître fortement avec le temps.

Pour la Retraite des Mines, les enjeux sont aussi très importants et représentent une triple exigence en termes de gestion de ressources humaines, de gains d'efficacité et de bonne intégration dans le système d'information. Au plan social, 300 personnes rejoignent le bassin d'emploi de la Caisse des Dépôts. Un troisième établissement, situé à Paris, s'adjoit à ceux d'Angers et de Bordeaux.

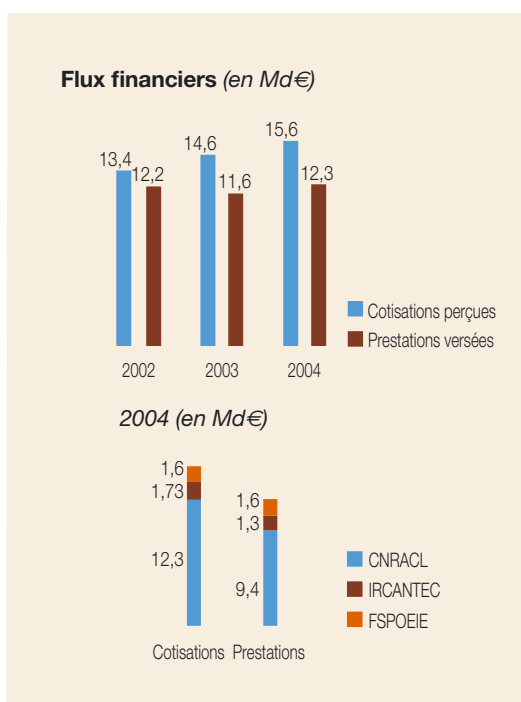
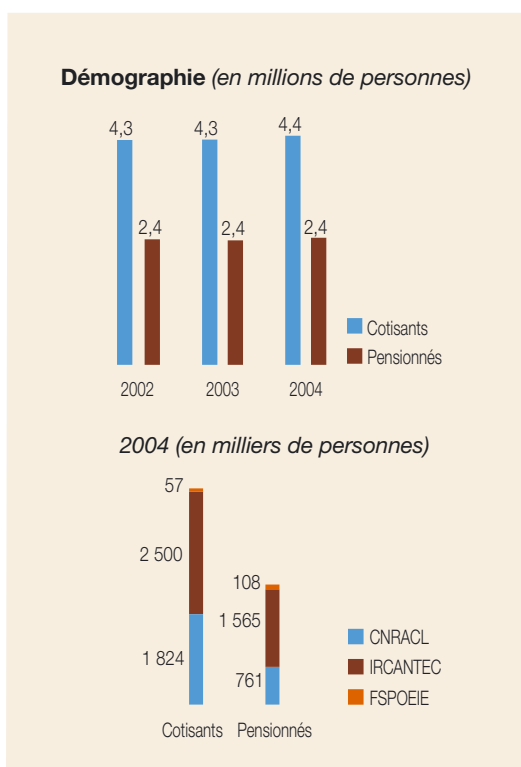
A travers ces deux nouveaux mandats de gestion, la Caisse des Dépôts voit donc son rôle d'acteur majeur du domaine des retraites publiques en France s'étoffer encore.

Parallèlement, la Direction des retraites doit se mettre en capacité de répondre à des défis d'ordre quantitatif pour ses mandats existants, avec l'augmentation du volume d'activité liée à la démographie, l'augmentation de la durée de service des prestations et le nombre de départs à la retraite des collaborateurs. D'un point de vue qualitatif, elle joue un rôle particulièrement important dans la mise en œuvre du droit à l'information des assurés et de la gestion du compte de droits.

— Performance, qualité et responsabilité

— Un système d'information performant capable d'accompagner le développement

2004 est aussi l'année de l'efficacité confirmée du système d'information, architecturé selon les normes les plus récentes. Il a permis à la Direction des retraites de faire face aux problématiques de la forte montée en charge du nombre de prestations à servir et de l'attribution de nouveaux mandats de gestion. Un Groupement d'intérêt économique Retraites, rassemblant aujourd'hui la Caisse des Dépôts et la



CNRACL, a été créé pour favoriser le développement et l'exploitation de ce système d'information. La Direction des retraites a également développé son offre de services en ligne à destination de ses clients, employeurs, retraités ou actifs. Elle prépare dès à présent la mise en œuvre du droit à l'information des affiliés, l'intégration du système d'information de la Retraite des Mines et du RAFP dans son système d'information.

— Qualité et développement durable

La normalisation des processus, la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et l'existence d'un code de bonne gouvernance constituent les éléments d'une gestion socialement responsable.

Le renouvellement de la gestion des pensions de la CNRACL et de l'ATIACL a abouti en 2004, et le SASV et le FSPOEIE ont obtenu leur certification ISO 9001 version 2000.

L'IRCANTEC, FONPEL et les régimes de retraite de l'ANPE ont obtenu le renouvellement et l'obtention de la certification qualité. Cette certification porte sur la gestion des régimes de retraite et l'assistance aux mandants dans une optique de gouvernance et de développement durable. Elle est valable jusqu'en 2006. Pour l'IRCANTEC, les processus « informer et conseiller les clients », « liquider », « payer » et « attribuer les aides sociales » sont certifiés. Pour FONPEL, il s'agit de l'intégralité des processus de gestion administrative et de développement du régime. Quant à l'ANPE, l'audit a certifié l'intégralité des processus de gestion administrative des deux régimes.

Pour l'établissement de Bordeaux, l'obtention de la certification ISO 14001 atteste de la qualité de sa politique de management environnemental.

— La contribution au débat sur les retraites

La Caisse des Dépôts contribue activement, depuis plus de dix ans, aux débats sur l'avenir des régimes de retraite.

Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu un événement incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite.

Une publication mensuelle *Questions Retraite* et son site www.cdc.retraites.fr se font le relais de ses analyses.

Membre de l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS), la Direction des retraites observe, analyse et tire les enseignements de la manière dont les grands pays développés traitent d'une problématique partagée. ■

